

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Lambaréné : un homme tué par un troupeau d'éléphants

**Paterne N'DOUNDA**  
Lambaréné/Gabon

La problématique du conflit homme-éléphant (CHE) vient d'enregistrer un nouveau drame dans la province du Moyen-Ogooué. Vendredi 8 avril dernier, deux Gabonais sont tom-

bés nez à nez sur un troupeau de pachydermes. La charge des bêtes a coûté la vie à Arnaud Bagafou, Gabonais de 36 ans. L'assistant de ce dernier, Ange Roméo Matsoni Matsoni, 21 ans, a, quant lui, eu la vie sauve. Une enquête a été ouverte sur instructions du procureur de la République près le tribunal de première instance de

Lambaréné.

De sources concordantes, comme à leur habitude, Arnaud Bagafou et Ange Roméo Matsoni Matsoni quittent la bourgade de Mayengue, à environ 15 km de Lambaréné sur la route menant à Fougamou, pour une partie de chasse. Parvenus à une bonne distance du hameau, le chasseur et son porteur croisent soudainement un troupeau d'éléphants. Leurs tentatives d'échapper à la furie des pachydermes sont malheureusement vaines. Aussi, l'attaque est-elle fatale à Arnaud Bagafou, qui passe de vie à trépas

sur-le-champ. Tandis que son accompagnateur parviendra promptement à grimper sur un arbre. Peu de temps après avoir été tenu informé, le procureur de Lambaréné, Félix Nkoundi Minko, a instruit la direction des enquêtes de la brigade de gendarmerie de dépêcher les éléments sur les lieux du drame pour le constat d'usage. Quel type d'animaux les deux hommes sont-ils allés chasser ? La zone du drame est-elle une aire réservée aux éléphants ? On en saura davantage avec les conclusions des Officiers de police judiciaire (OPJ).



Photo: AFP/L'Union

Le chasseur est mort sur-le-champ.

## Violences faites aux femmes : les OPJ de Ntoum et du Cap Esterias édifiés

**G.R.M**  
Ntoum/Gabon

Les lois pénale et civile du Gabon ont évolué ces dernières années, en ce qui concerne particulièrement la protection de la femme. Saisis souvent des cas y relatifs, les Officiers de police judiciaire (OPJ) se doivent d'être au fait des dites lois, en vue d'une meilleure interprétation et application. Dans ce sens, une séance d'information et de formation a eu lieu, samedi dernier, à Ntoum, à l'initiative du parquet de Libreville, à l'intention des OPJ (gendarmes et policiers) du Cap Esterias et du chef-lieu du département du Komo-Mondah. Entouré de ses adjoints, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville, André Patrick Roponat, a édifié ses hôtes sur les nouvelles dispositions légales visant à éradiquer les violences à l'égard des femmes. Le maître des poursuites a explicité, dans les détails, la loi n°006/2021 du 6 septembre 2021 portant élimination des violences faites aux femmes, ainsi que les lois n°004/2021 du 15 septembre 2021 portant modification de certaines dispositions du Code civil et n°005/2021 du 6 septembre 2021 portant modification de certaines

dispositions du Code pénal. Non sans faire référence à la Constitution gabonaise qui rappelle l'égalité de tous les humains devant la loi. Aussi l'exercice des questions-réponses a-t-il permis aux OPJ de mieux percevoir le bien-fondé de ces textes dans la lutte contre les différentes formes de violences faites aux femmes. En évoquant l'impact négatif qu'elles peuvent occasionner sur les victimes, voire sur leurs enfants. D'où, selon le procureur de la République, la mise en place de cet arsenal juridique qui vise à protéger la femme de toutes les pratiques coutumières dégradantes, à l'image de la spoliation de la veuve.

André Patrick Roponat a, en outre, souligné que cette nouvelle législation a été adoptée dans l'objectif de l'égalité des genres prônée par les autorités gabonaises. Non sans informer qu'elle ne limite plus la notion de femme à celle devenue adulte. Mais qu'elle concerne dorénavant tout le genre féminin, quel que soit l'âge.

Cette séance a été également l'occasion pour les OPJ de Ntoum et du Cap Esterias d'apprendre ce qu'ils encourent eux-mêmes en cas de manquement à leurs obligations dans le traitement des affaires portées à leur connaissance par des victimes.



Photo: GRM

Les OPJ au sortir des enseignements.

### COMMUNIQUE

## NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE NOS AGENCES COMMERCIALES

Dans le souci de mieux satisfaire sa clientèle Moov Africa Gabon Telecom a aménagé les horaires comme suit :

Agences	Lundi à Vendredi	Samedi
Agence Avorbam	08h30-15h30	09h30-11h30
Agence Awendje	08h30-15h30	09h30-11h30
Agence Carrefour SNI	08h30-15h30	09h30-11h30
Agence des Arcades	08h00-15h00	09h30-11h30
Agence FTTH	08h00-15h30	
Agence Grands Comptes	08h00-15h30	
Agence Mbolo	10h00-16h30	10h00-14h30
Agence Mont-bouet	08h30-16h00	(Mardi à Samedi)
Agence Nzeng Ayong	08h30-15h30	09h30-11h30
Agence Okala	08h30-15h30	09h30-11h30
Agence Owendo	08h00-15h30	
Agence Pk8	08h30-15h30	09h30-11h30
Agence Principale	08h00-15h30	
Agence Sainte Marie	08h30-15h30	09h30-11h30
Agence Vente Indirecte	08h00-15h30	
Agence Port-Gentil	08h30-15h00	08h30-13h00
Agence Gamba	08h30-15h00	08h30-13h00
Agence Mouila	08h30-15h00	08h30-13h00
Agence Tchibanga	08h30-15h00	08h30-13h00
Agence Makokou	08h30-15h00	08h30-13h00
Agence Koulamoutou	08h30-15h00	08h30-13h00
Agence Oyem	08h30-15h00	08h30-13h00
Agence Bitam	08h30-15h00	08h30-13h00
Agence Moanda	08h30-15h00	08h30-13h00
Agence Franceville	08h30-15h00	08h30-13h00
Agence Lambaréné	08h30-15h00	08h30-13h00

moov-africa.ga/Service client 222